



Septembre 2020

FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



[S'ABONNER A LA
NEWSLETTER DU SITE FEP](#)



Pour nous contacter :

FEP CFDT Anjou Maine Vendée
anjoumainevendee@fepcfdt.fr

Tel : 07 69 84 44 93

Antenne du Maine et Loire
14 Place Imbach Angers

Antenne de la Mayenne
15 Rue St Mathurin Laval

Antenne de la Sarthe
4 Rue D'Arcole Le Mans

Antenne de la Vendée
16 Bd Louis Blanc
La Roche/yon

Permanences le jeudi après
midi ou sur rendez vous



SECOND DEGRE

VS : Ventilation de service

C'est un document officiel qui récapitule votre état annuel des services d'enseignements. Il doit être établi et signé en octobre. C'est ce document transmis au rectorat qui permettra d'établir votre rémunération.

Quelles sont les informations portées sur cette fiche ?

La discipline

Le temps de service

Le nombre d'élèves par classe

Le nombre d'heures effectuées pour chaque classe

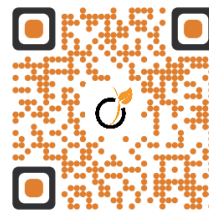
Les pondérations

Les réductions éventuelles du maximum de service

Les HSA et les indemnités

Il est nécessaire pour vérifier l'exactitude de la VS de se référer au décret n°2014 – 940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants.

[lien pour le décret](#) Utilisez le QR code ci-dessous



Si vous n'avez pas eu votre document, réclamez-le à votre chef d'établissement.

Si vous constatez une erreur, demandez à votre chef d'établissement pour qu'elle soit rectifiée.

En cas de désaccord persistant, mentionnez-le sur le document et envoyez une demande de modification au service du rectorat sous couvert du chef d'établissement.

En cas de doute, n'hésitez pas à prendre contact avec votre syndicat.